



CHARTRE DU LICENCIÉ Saison 2017-2018

NOM DU LICENCIÉ :

Le Pays d'Apt Handball est une association dont le règlement intérieur concerne tous les licenciés. Le règlement intérieur du club est consultable au siège du club – 301 Avenue Philippe de Girard, 84400 Apt. La Charte du licencié est une adaptation de ce règlement intérieur s'adressant aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs et aux accompagnateurs.

Le licencié s'engage à :

RESPECT

- A respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, ...)
- A respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, siège du club) à domicile comme à l'extérieur
- A participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)
- A répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou non)
- A prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements ou aux matchs

PONCTUALITÉ

- A respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous
- A être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat)

HYGIÈNE DE VIE

- A avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant

DISCIPLINE

- En cas de disqualification directe (carton rouge ou bleu) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières
- Dans tous les cas (sauf action de jeu sans violence volontaire), le joueur est suspendu automatiquement par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier
- Si cette décision est assortie d'une amende financière, **elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.**
- Le club se réserve le droit de demander le prix de la mutation (130€ pour les -16ans et 190€ pour les +16ans) au joueur si son choix de changement de club n'est pas motivé par une raison valable (motif professionnel, changement de domicile au-delà d'un certain kilométrage ...)

Les parents et familles du licencié s'engage à :

- Assister aux entraînements des tribunes, l'aire de jeu étant dédiée aux joueurs, entraîneurs et parents accompagnateurs licenciés
- Ne pas intervenir lors des séances afin que les enfants restent concentrés sur les consignes des entraîneurs
- Respecter l'éthique sportive lors des compétitions et des entraînements
- Participer aux transports lors des déplacements (si chacun en fait un ou deux...)

Le Pays d'Apt Handball s'engage aux mêmes règles de respect, ponctualité, hygiène de vie et discipline mais aussi à :

- Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles
- A assurer les entraînements par des entraîneurs diplômés ou en formation
- A proposer des activités supplémentaires (tournois, stages, déplacements sur Haut Niveau...)
- A informer ses licenciés sur la vie du club.

Se licencier au Pays d'Apt Handball, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code du sportif (AFSVFP).

Date et signature du licencié (parent si mineur) :

PAYS D'APT HANDBALL

301, Ave Philippe de Girard - 84400 APT

Tél : 04 90 04 80 71

Mail : 6384002@ffhandball.net

N° SIRET : 382 875 458 00012

Code APE : 9312Z



<http://paysapthandball.clubeo.com/>

RAPPEL

CODE DU SPORTIF

Association Française pour un sport sans violence et pour le fairplay (AFSVFP)

Tout sportif s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Être maître de soi en toutes circonstances
6. Être loyal dans le sport et dans la vie
7. Être exemplaire, généreux et tolérant